

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015 à 16h30 (Expo à 16h)

Suite LJ Arcdeco Sarl, sur place 3 Avenue de la Saline à Arc et Senans (25610)

Frais légaux en sus : 14,40% TTC (TVA récupérable)

Conditions de vente en début de vacation.

Enlèvement immédiat après règlement

CONDITIONS DE VENTE

* La vente est faite au comptant et sans garantie, une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente: il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

ENCHÈRES

* Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. Maître RENOUD-GRAPPIN est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

* Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

* En cas de double enchère reconnue effective par Maître RENOUD-GRAPPIN, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

ORDRE D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

* Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue. Celle-ci est accompagnée de vos coordonnées bancaires avec présentation de 2 pièces d'identité.

* Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux personnes qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Maître RENOUD-GRAPPIN ne pourra être tenu responsable d'un problème de liaison téléphonique.

PAIEMENT ET RETRAIT DES ACHATS

* L'acquéreur remet dès sa première acquisition un chèque signé

en blanc à l'ordre de Maître RENOUD-GRAPPIN, lorsque ses achats seront terminés (même durant la vente) il pourra se rendre au bureau des règlements.

* Paiement en espèces possible jusqu'à 3050 euros (sauf pour les acquéreurs extra communautaires).

* Pour les paiements en chèques: deux pièces d'identité obligatoires.

* Les acquéreurs étrangers régleront soit en espèces, soit par virement.

* En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement de la totalité des sommes dues.

* Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, Maître RENOUD-GRAPPIN décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les frais d'enlèvement en dehors des horaires prévus pour l'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur. (vacation horaire)

* L'acquéreur reconnaît avoir entendu les conditions de vente annoncées par Maître RENOUD-GRAPPIN en préalable à la vacation. Il s'engage, avant tout usage, à faire contrôler l'article acquis, auprès d'un professionnel, afin de s'assurer de la conformité du lot à la Législation du Travail. Dans la négative, il s'engage, à remettre le lot à la norme dans un délai de 15 jours, ou de l'exporter dans un pays tiers où il est conforme à la Loi.

| | |
|---|--|
| 1 | Caisse enregistreuse Olivetti ECR 7100, cafetière Philips Senseo, petit lot de fournitures de bureau diverses, sacs à papier, drapeau, ... |
| 2 | Meuble métallique à portes grillagées et miroir rectangulaire |
| 3 | Meuble lavabo |
| 4 | 2 étagères |
| 5 | Lot de coussins, poufs, sacs à main, ... |
| 6 | Stock divers contenu dans la pièce comprenant : bougies, luminaires, savons, pots de fleurs, bougeoirs, ... |
| 7 | Lot de mobilier divers comprenant : canapé, 2 fauteuils, vestiaire, table basse, 2 tonneaux et planche, haut de secrétaire |

| | |
|----|---|
| 8 | Miroir |
| 9 | 4 chaises métalliques Tolix, modèle T4 et petite armoire à pharmacie murale |
| 10 | 4 tables carrées métalliques |
| 11 | Charrette, 2 tabourets et vélo |
| 12 | Banc métallique « tour d'arbre » |
| 13 | Lot de mobilier divers comprenant : 2 chaises bistrot, guéridon, vestiaire perroquet, porte-revue, tapis et étagère en bois |
| 14 | Stock divers contenu dans la pièce comprenant : bougeoirs, assiettes, cache pots, vaisselle diverse, ... |